



Déclaration de la CGT Éduc'action Paris

Comité Technique Académique

Mardi 21 avril 2020

Il y a une semaine, le président de la République annonçait la fin progressive du confinement à partir du 11 mai et la réouverture des écoles et des établissements scolaires. Pour les personnels, les familles et les élèves eux-mêmes cette annonce suscite interrogations, craintes voire colères. Force est de constater que la reprise des cours à cette date est loin d'être une évidence. La CGT Éduc'action considère que les personnels pourront reprendre le travail quand ils auront la certitude de ne pas se mettre en danger et auront obtenu des réponses aux questions suivantes :

1) Concernant le nettoyage des locaux

La Mairie de Paris est-elle en capacité d'assurer la désinfection exhaustive des écoles, services et établissements scolaires ? La Région pourra-t-elle en faire de même pour les lycées ? Les agents bénéficieront-ils de toutes les garanties sanitaires nécessaires, eux qui se retrouveront de fait en première ligne pour assurer le suivi régulier de la bonne hygiène des locaux ?

2) Concernant le matériel de protection

L'Éducation nationale et les collectivités territoriales bénéficieront-elles dans trois semaines d'un stock suffisant de matériel de protection (masques à remplacer toutes les quatre heures, gel hydro-alcoolique...) pour équiper élèves et personnels et garantir la santé de tous alors même que les besoins actuels ne sont pas suffisamment couverts dans l'ensemble des centres hospitaliers, des EHPAD et chez les personnels de santé ?

3) Concernant les tests

Le gouvernement sera-t-il capable de mettre en place une politique massive de tests (préconisation notamment du président du conseil scientifique et de l'OMS) pour les personnels et les élèves ? Nous nous étonnons d'entendre aujourd'hui certains prétendre qu'il ne sert à rien de tester tout le monde, recyclant ainsi le discours qui assurait il y a peu que les masques pour tous étaient inutiles, discours qui pourtant fait désormais consensus contre lui.

4) Concernant l'aménagement des espaces

Quels aménagements et réorganisations spatiales des lieux d'enseignement sont prévus pour empêcher les risques de contamination entre les élèves et entre les élèves et les adultes ? Comment imaginer que les équipes pédagogiques seront en capacité d'aménager ces espaces alors même que les salles de classes sont souvent trop petites à Paris et fréquemment surchargées ? Comment concevoir que des élèves, après deux mois de confinement, seront en capacité de respecter les mesures de distanciation sociale, notamment dans les petites classes ? Le Rectorat garantit-il la diminution des effectifs pris en charge par les enseignants (dédoublage parfois mais détriplement le plus souvent), pour permettre la nécessaire distanciation sociale ?

À cela s'ajoute la problématique des couloirs étroits et des récréations ainsi que des toilettes qui sont trop souvent en nombre insuffisant avec une absence de savon et de serviettes jetables.

5) Concernant les personnels à missions particulières

Sera-t-il possible de prendre en compte par des Autorisations Spéciales d'Absences les situations des personnels pour lesquels cette distanciation n'est pas possible (par exemple les AESH) ?

Les internats seront-ils réouverts ? Si oui sous quelles conditions ?

6) Concernant la réouverture des cantines

Alors qu'il est prévu de maintenir les restaurants fermés, les cantines scolaires seront-elles remises en service ? Si oui, avec quel fonctionnement ?

7) Concernant les personnes « à risque »

Pour les collègues de l'Éducation considérés comme plus fragiles face au virus, comment cela va-t-il se passer ? Sur quels critères les collègues pourront-ils rester chez eux ? Quelle procédure garantissant le secret médical doivent-ils suivre ? Les enseignants concernés continueront-ils d'assurer la continuité pédagogique à distance ? Les AED, AESH, agents bénéficieront-ils d'autorisation spéciale d'absence ? Les autres personnels (administratifs, CPE, ATSS, ATRF, Psy-EN) poursuivront-ils en télétravail ? Pour tous, la rémunération à plein traitement est-elle garantie ?

Plus généralement, pour toutes les personnes « à risque », comment leur demander de rester confinées tout en envoyant leurs enfants à l'École, prenant ainsi le risque de ramener le virus à la maison ? La CGT Éduc'action tient à rappeler qu'elle sera vigilante à l'application du décret 82-453 modifié.

8) Concernant les personnels qui vont être contaminés suite à cette reprise

Pourront-ils bénéficier de la maladie professionnelle, comme cela a été accordé à d'autres catégories de métiers assurant un service nécessaire

9) Concernant la progressivité du retour et le public accueilli

Quelles sont les conditions de retour progressif ? Paris, durement touchée par la crise sanitaire est-elle une priorité de réouverture ? Quelles sont les modalités prévues, en particulier concernant les niveaux de classe et la typologie des élèves ?

Sous couvert d'égalité et avec la volonté de faire « retrouver le chemin de l'École » aux enfants des milieux les plus défavorisés, le président de la République semble enfin réaliser qu'une politique volontariste est nécessaire pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires. Alors que l'Éducation prioritaire a été encore malmenée en ce début de quinquennat, nous accueillons favorablement ce revirement et voulons bien croire qu'il ne s'agit pas d'un trompe-l'œil masquant la relance trop précoce de l'économie en « libérant » les parents afin qu'ils retournent travailler comme le souhaite le patronat. La CGT Éduc'action tient à rappeler que l'École n'est pas une garderie et qu'il est effectivement grand temps de donner plus à celles et ceux qui ont moins. Quelles mesures le gouvernement comptent-ils prendre pour passer des déclarations d'intention aux actes ?

Les quelques pistes évoquées dimanche par le 1er ministre interrogent également :

- Quelle situation pour Paris concernant la différenciation territoriale et sociale ?
- Si des petits groupes sont proposés une semaine sur 2, que font les élèves l'autre semaine ?
- Par reprise progressive, doit-on comprendre emploi du temps allégé ?
- Quelles classes, quelles disciplines seraient alors privilégiées ?

Spécifiquement en LP, dans le vademecum de la continuité pédagogique, il est écrit : « De fait, la continuité sera plus axée sur les apprentissages en enseignement général dans cette période, ce dont il faudra tenir compte au moment de la reprise pour rééquilibrer les apprentissages ». Que devient alors l'enseignement général ? Quelles consignes seront données aux chefs d'établissement ?

10) Concernant la poursuite de la «continuité pédagogique »

Pour assurer la « continuité pédagogique », tous les personnels ont fait face à une surcharge de travail. Dans le cadre d'une reprise progressive, les personnels seront de nouveau présents face à des élèves, il ne peut donc pas être question de maintenir une double tâche : pédagogie « en présentielle » et continuité « en ligne ». Comment le ministère compte-t-il garantir les statuts sans déborder des obligations de service hebdomadaire ?

À l'heure actuelle, les réponses ministérielles à toutes ces questions sont encore bien fumeuses. L'intervention dimanche du Premier ministre a encore repoussé les nécessaires clarifications. Nous sommes donc à cette heure très dubitatifs face aux capacités de l'État à tout faire pour assurer une reprise le 11 mai dans des conditions sanitaires raisonnables.

En conséquence, nous réitérons aujourd'hui notre demande au ministère et au rectorat de réponses claires et concrètes garantissant de ne pas mettre les personnels, les élèves ainsi que leurs familles respectives en danger. Si ces réponses ne sont pas apportées, la CGT Éduc'action s'opposera à toute reprise prématurée et appellera les personnels à s'opposer à cette reprise.

Pour terminer cette déclaration, nous demandons, compte-tenu du contexte exceptionnel que nous traversons, qu'aucune fermeture de classe ne soit prévue pour la rentrée prochaine dans le 1^{er} degré et que toutes les demandes de dotations supplémentaires faites par les établissements du 2nd degré soient étudiées favorablement par la direction académique afin de ne pas fragiliser les équipes pédagogiques qui vont devoir faire face à une rentrée de septembre bien particulière avec des élèves ayant suivi un 3^{ème} trimestre très chaotique.